



**Compte rendu du COPIL Natura 2000 du site « Le Lez »
du 13 juin 2019 à la salle du Conseil de l'Hôtel de la Communauté de
communes du Grand Pic Saint Loup – Commune de Saint Mathieu de Trévièrs**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin,
Le Comité de pilotage, dûment convoqué à la salle du Conseil de l'Hôtel de la Communauté de
communes du Grand Pic Saint Loup à Saint Mathieu de Trévièrs.

Participants

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée	excusé
Conseil Départemental de l'Hérault	excusé
Commune de Castelnau le Lez	non représentée
Commune de Clapiers	représentée par M. Gille Dutau
Commune des Matelles	non représentée
Commune de Montferrier-sur-Lez	non représentée
Commune de Montpellier	représentée par M. Sauveur Tortorici
Commune de Prades-le-Lez	représenté par M. Jean-Marc Lussert
Commune de Saint Clément-de-Rivière	représentée par M. Alain Perret du Cray
Montpellier Méditerranée Métropole	représentée par Mme Jackie Galabrun-Boulbes
Communauté de Communes GPSL	représentée par M. Jean-Claude Armand
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Pic Saint-Loup	non représenté
Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE)	excusé

Collège des usagers

Maison départementale de l'environnement	non représentée
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	non représentée
Commission Locale de l'Eau du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	représentée par Mme Dominique Nurit
Régie des Eaux de Montpellier	représentée par Mme Adelaïde Kasolter
Société BRL Exploitation	représentée par M. Patrick Chaveroche
Coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres	non représentée
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	représentée par M. Eric Ravel
AAPPMA Montpellier pêche – Les Chevaliers de la Gaule	représentée par M. Laurent Nison
Fédération départementale de chasseurs de l'Hérault	représentée par M. Robert Contreras
Base de canoë-kayak du MUC	non représentée
Montpellier Canoë-Kayak Eaux vives	non représenté
Association « Les Ecologistes de l'Euzières »	non représentée
Association « Lez vivant »	non représentée

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon	non représenté
Association « SOS Lez Environnement »	non représentée
Association « Prades-le-Lez Environnement »	représentée par M. André Rouziere
Ensa Montpellier	non représentée
Groupeement Foncier Agricole Saint Sauveur du Pin Vergers de Saint Clément	représenté par M. Xavier Perret du Cray
Association Sauvegarde des berges du Lez	non représentée
Fédération des caves coopératives de l'Hérault	non représentée
Comité départemental du tourisme de l'Hérault	non représenté
Comités départementaux de sports de pleine nature	non représentés
Comité départemental de canoë-kayak	non représenté
Comité départemental de randonnée pédestre	non représenté

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	excusée
Agence régionale de Santé (ARS)	non représentée
Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM)	représentée par M. Mathieu Peretti et Mme Leenhardt
Direction départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP)	non représentée
Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault (DDCS)	non représentée
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	excusée
Agence Française pour la Biodiversité (AFB)	représentée par M. Stéphane Lefebvre
Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	non représenté

Autres participants :

M. Vincent Perret	Zoo du Lunaret
Mme Lisa Lacroix	Zoo du Lunaret
Mme Léa Cavalin	Zoo du Lunaret
M. Théo LAUGA	FDPPMA34
Mme Hélène SOSA	CD34
M. Hugues Dijols	CD34
Mme Aurélie Thibaut	Communauté de Communes GPSL
Mme Géraldine Vacquier	Directrice du SYBLE
M. Vincent Sablain	Animateur du site Natura 2000 « Le Lez » du SYBLE

Ordre du jour

- ▶ **Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 28 mai 2018**
- ▶ **Bilan de l'animation 2018 et perspectives 2019**
- ▶ **Retour sur la mise en œuvre du contrat Natura 2000 pour la mise en défens d'un secteur sensible au niveau de la source du Lez**
- ▶ **Présentation d'un projet de contrat Natura 2000 visant à restaurer un habitat naturel rivulaire et à limiter l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau**
- ▶ **Présentation du suivi du Chabot du Lez réalisé en 2018**
- ▶ **Signature des chartes Natura 2000**
- ▶ **Questions diverses**

La séance est ouverte à 14h45 par Monsieur Armand, Président du Comité de pilotage.

- Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 28 mai 2018

Monsieur ARMAND, Président du COPIL, présente le procès-verbal de la réunion du COPIL Natura 2000 « Le Lez » du 28 mai 2018.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Bilan de l'animation 2018 et perspectives 2019/2020

M. Vincent SABLAIN, chargé de mission Natura 2000 « Le Lez », présente le bilan de l'animation 2018 et les perspectives 2019.

Bilan 2018

• Au total 784 heures (soit 112 jours) ont été consacrées à l'animation du site Natura 2000 « Le Lez » en 2018 selon la répartition suivante :

- mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB,
- suivi et études, amélioration de la connaissance,
- veille environnementale (suivi des projets portés par les collectivités ou autres (aménagement routiers, propriétaires privés, loisirs), surveillance du bon état de conservation des habitats et espèces par rapport à l'entretien des ripisylves, gestion et suivi de la fréquentation (sensibilisation),
- mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du DOCOB
- suivi de la mise en œuvre du DOCOB (évaluation de l'état de conservation d'habitats et espèces cibles, amélioration des connaissances),
- mise à jour du DOCOB,
- fonctionnement (relation avec les services de l'Etat) et administratif SYBLE.

• Actions de gestion et de suivi :

- mise en œuvre du contrat Natura 2000 avec la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole portant sur la mise en défens d'un secteur sensible de la source du Lez favorable à l'Agrion de mercure, libellule protégée au titre de la directive Habitats – montant de 5 066,88 €,
- suivi 2018 des populations de Chabot du Lez par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et le SYBLE – montant de 10 416 €,
- amélioration des connaissances sur les espèces du site et mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) avec ajout des cinq nouvelles espèces (Rosalie des Alpes, Loutre d'Europe, Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini).

M. PERRET DU CRAY demande si la loutre ne risque pas de manger les Chabot du Lez.

M. SABLAIN répond que la loutre est un carnivore opportuniste qui peut consommer du Chabot tout en sachant que ce ne sera pas le principal de son régime alimentaire. Par contre, la loutre peut se nourrir d'écrevisse et ainsi ralentir le développement d'espèces invasives comme l'écrevisse de Louisiane. Il précise qu'il existe aussi d'autres prédateurs du Chabot comme la couleuvre vipérine, le martin pêcheur, l'aigrette, le héron, ...

• Actions de sensibilisation et de communication

- 131 personnes sensibilisées dans le cadre d'animations et de sorties découverte du site Natura 2000 « Le Lez »,
- élaboration du numéro 2 de la lettre Natura 2000 et retraitage de la plaquette de présentation du site.

Perspectives 2019

- Contrat Natura 2000 pour la restauration d'un habitat naturel rivulaire et la limitation de l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau
- Etude préliminaire pour la gestion de la fréquentation de la ripisylve sur le Domaine de Restinclières
- Elaboration d'un projet pour la gestion de la fréquentation sur le secteur de Lavalette - Maître d'ouvrage Ville de Montpellier

- Etablir un protocole d'évaluation de l'état de conservation des ripisylves spécifique au site et le mettre en œuvre
- Animation pour la signature de Charte Natura 2000

M. ARMAND précise que la veille environnementale est un point très important car elle permet de réaliser un travail de fond, d'être présent, de regarder tous les projets et de fournir des avis afin d'apporter une plus-value au maître d'ouvrage.

- Retour sur la mise en œuvre du contrat Natura 2000 pour la mise en défens d'un secteur sensible au niveau de la source du Lez

La fiche action GEH 03 du DOCOB vise à « Limiter l'impact des usagers sur le cours d'eau ».

L'objectif est de mettre en défens et de fermer ou d'aménager les accès aux zones sensibles afin de préserver certains milieux qui pourraient être dégradés du fait d'une trop forte fréquentation.

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 a identifié le secteur de la source du Lez comme site prioritaire du fait de son mauvais état de conservation provoqué par la fréquentation.

L'action concerne une zone qui bénéficie des apports de la nappe souterraine et des débordements saisonniers du Lez qui permettent le maintien d'un habitat humide rare et sert d'habitat à l'Agrion de Mercure qui chasse dans ces formations herbeuses (laiche élevée).

La mise en défens a consisté à implanter une clôture de type ganivelle pour empêcher le piétinement et l'accès à cette zone qui héberge l'habitat à protéger :

- Ouverture des trous à la barre à mine pour la mise en œuvre des pieux
- Battage manuel des pieux de 200 cm en châtaigniers
- Mise en place et fixation de la ganivelle
- Recépage des pieux.

Cette action a permis également la pose de 2 panneaux pédagogiques à la source du Lez. L'un va expliquer l'objectif de la mise en défens de la zone protégée. L'autre va présenter le secteur de la source du Lez et les enjeux du site Natura 2000.

Afin d'évaluer l'efficacité de la mesure mise en œuvre :

- un suivi du site sera réalisé en régie par le SYBLE
- mise en place de deux quadras de 1m² permettant de voir la dynamique de recolonisation par le Carex elata
- un suivi photographique sera également réalisé pour permettre d'évaluer visuellement la dynamique végétale de la zone mise en défens.

La surface concernée est de 1200m².

La maîtrise d'ouvrage est portée par la Régies des eaux de 3M.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Ciel Vert et Pic Bois durant l'été 2018.

Le coût des travaux est de 5 066,88 € TTC avec un financement à hauteur de 80% du FEADER et de l'Etat.

- Présentation d'un projet de contrat Natura 2000 visant à restaurer un habitat naturel rivulaire et à limiter l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau

La fiche action GEH 03 du DOCOB vise à « Limiter l'impact des usagers sur le cours d'eau ».

La source du Lez est très fréquentée en été par une population qui vient profiter du site ombragé et de l'eau fraîche et pure qui émerge du karst.

Le DOCOB du site Natura 2000 a identifié ce secteur comme site impacté par la fréquentation avec comme conséquences :

- une dégradation des berges par le piétinement
- une dégradation de la végétation rivulaire herbacée

- une dégradation du système racinaire des arbres.

La zone d'intervention est située au niveau d'un radier dominé par l'habitat d'intérêt communautaire 3260 dénommé « herbier des eaux courantes ».

La surface concernée est de 50m².

La maîtrise d'ouvrage est portée par la Régies des eaux de 3M.

L'objectif est de stopper l'érosion de la berge à reconstituer une formation végétale rivulaire dominée par les héliophytes.

Cette action permettra :

- de limiter l'élargissement du lit et de maintenir une bonne fonctionnalité écologique des herbiers des eaux courantes,
- d'assurer la maintien d'une lame d'eau et de vitesse suffisante en période d'étiage,
- de canaliser le public en définissant des points d'accès à la rivière.

La mise en œuvre technique consistera :

- à la fixation du pied de berge par la mise en place d'une fascine d'héliophytes,
- au rechargement et stabilisation des berges,
- à la réalisation de plateformes visant à canaliser les accès au cours d'eau,
- à la mise en défens visant à assurer la protection de l'aménagement.

Le coût estimatif du projet est de 22 000 € TTC avec un co-financement à hauteur de 80% de l'Etat.

Le dossier sera déposé au mois de septembre 2019.

Les travaux seront programmés pour l'été/début d'automne 2020.

M. PERETTI rapporte que lors de la commission d'arbitrage, le montant du projet a été remonté auprès des services de la DREAL qui ont donné un avis favorable de financement du projet. Par contre, il propose de déposer le dossier de demande de subvention le plus tôt possible car le délai des dépôts des appels à projet court du 2 septembre au 31 octobre 2019.

M. ARMAND remercie les services de l'Etat pour leur financement des projets et la Régie des eaux de 3M en tant que maître d'ouvrage mais trouve que ces projets n'ont pas une vision assez ambitieuse au vu de la valeur paysagère et de la biodiversité du site.

Il propose de réfléchir avec les différents partenaires du site (CD34, 3M, CCGPSL) de la mise en valeur du site afin qu'il devienne un site emblématique.

➤ Présentation du suivi du Chabot du Lez réalisé en 2018

L'action SC02 prévoit un suivi des espèces d'intérêt communautaire. Le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) retenu présente un intérêt particulier. Il est l'unique site de présence du Chabot du Lez (*Cottus petiti*), espèce endémique du Lez.

A ce titre, il a été mis en œuvre en 2016 un monitoring de suivi d'abondance de la population de Chabot du Lez visant à évaluer l'état de conservation des populations de Chabot du Lez et à améliorer la connaissance de l'évolution de la population présente dans le Lez.

Pour ce faire, les données disponibles en 2001, 2007, 2013 et 2016 sur l'habitat, la qualité de l'eau et les densités de population ont servi de comparatif aux investigations de terrain réalisées en 2018, à savoir :

- mesurer la qualité habitacionnelle actuelle du Lez (protocole IAM),
- suivre la qualité physico-chimique de l'eau (température, eutrophisation, incidence des seuils, qualité des eaux,...),
- suivre l'hydrologie (débit réservé, débit naturel et biologique, étiage, crue),
- mesurer la densité des peuplements piscicoles.

Les données du suivi des populations de l'espèce ont été corrélées avec le suivi des paramètres du milieu pour comprendre et analyser les facteurs influant et conditionnant fortement l'espèce, ses habitats et leurs stabilités.

Les objectifs globaux du suivi sont :

- d'évaluer les variations interannuelles et les tendances de la taille de la population de Chabot du Lez
- de définir l'état de conservation de l'espèce et de ses habitats en préalable à la définition de nouvelles mesures de gestion
- d'évaluer l'efficacité des mesures d'amélioration réalisées par la Montpellier Méditerranée Métropole en 2016

Le portage technique et scientifique du suivi 2018 a été réalisé de façon partenariale par l'Agence française pour la Biodiversité (AFB), le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE) et le bureau d'études Aquascop, mandaté pour ce suivi.

Au total, ce sont 47 jours/homme qui ont été consacrés au suivi (4 jours AFB, 11 jours SYBLE et 34 jours bureau d'études Aquascop). Le coût s'élève à 10 416 € TTC.

La mesure de la qualité « station » permet d'avoir une vision plus fine sur un secteur défini. Il y a 3 stations pour l'échantillonnage piscicole :

- 2 stations de suivi depuis 2001 pour leurs caractéristiques morphodynamiques (station du gué du Lez et station de l'ancienne station d'épuration de Prades),
- 1 station créée en 2016 entre la source du Lez et l'ancien canal de restitution du débit réservé.

Synthèse et conclusions du suivi

- Pour la mesure de la qualité « habitationnelle » actuelle :
 - Attractivité des habitats
 - Les substrats minéraux subissent un colmatage biologique lors des épisodes estivaux de développement algal
 - Evolution significative des conditions d'habitat de l'amont vers l'aval.
- Pour le suivi piscicole :
 - augmentation significative des densités de populations de Chabot du Lez dans l'ensemble des 3 stations de suivis par rapport à 2016 notamment à la source du Lez au niveau du linéaire réennoyé par le débit réservé et les actions entreprises sur ce secteur.
- Pour l'hydrologie :
 - Printemps particulièrement pluvieux entraînant des débits supérieurs aux débits mensuels moyens normalement observés sur ce cours d'eau
 - Décalage dans le temps le développement des algues filamenteuses et limitation de la durée d'envahissement du lit par ces algues
- Pour le suivi physico-chimique :
 - Régimes thermiques : faible (station du passage à gué), modérée (station du Lirou) et élevée (station de Prades le Lez),
 - Oxygène dissous : faible (station du passage à gué), modérée (station du Lirou) et saturation (station de Prades le Lez),

Ainsi, le suivi a fait ressortir essentiellement :

- des points négatifs :
 - la densité reste inférieure à celles mesurées au gué du Lez et en aval de l'ancienne STEP de Prades jusqu'en 2013,
 - perte d'attractivité des habitats provoquée par la présence de végétation aquatique envahissante,
- des points positifs :
 - augmentation significative des densités de populations de Chabot du Lez dans l'ensemble des 3 stations de suivis par rapport à 2016 notamment à la source du Lez

au niveau du linéaire réennoyé par le débit réservé et les actions entreprises sur ce secteur.

Les perspectives sont les suivantes :

- poursuivre le programme de suivi
 - réaliser des pêches tous les 2 ans avec les mêmes protocoles
- suite à l'étude hydromorphologique en cours sur l'ensemble du bassin du Lez (Etat des lieux finalisé, COPIL le 04/07/19), définition d'un plan d'actions dont projet de restauration des habitats favorables au chabot au niveau de la « grange des Pins »
- réflexion sur la restauration de la continuité écologique du Lez amont via une étude intégrant à la fois :
 - la libre circulation des espèces aquatiques
 - le transit des sédiments
 - la restauration des habitats en amont des retenues artificielles
 - les usages et valeurs patrimoniales des ouvrages

M. PERETTI demande l'origine de l'enrichissement des milieux par les nutriments.

M. LEFEVRE répond que les hypothèses des origines des nutriments seraient soit par des apports du réseau karstique mais l'origine est assez compliquée à retracer, soit par les affluents du Lez chargés de végétation qui se développe en assec et qui dépérie à l'automne avec une arrivée de matière organique qui elle-même se décompose et produit des nutriments. Ce ne sont que des éléments sans démonstration tangible.

Afin de définir les origines des nutriments, il faudrait remonter quelques drains pour mesurer lors d'événements pluvieux s'il existe des apports localisés et ponctuels de nutriments.

M. Xavier PERRET DU CRAY demande si sur le Lez avec sa ripisylve, il a été constaté un développement important de matière organique.

M. LEFEVRE confirme que sur le Lez avec sa ripisylve, il existe bien un fort apport de matière organique naturel. Dans les milieux avec des taux de sur saturation et de sous saturation, un développement algal est constaté et recouvre tous les graviers. Il en découle ainsi un déséquilibre manifeste dans le système.

M. ARMAND se réjouit de la corrélation de l'amélioration de la population de Chabot du Lez avec l'indice d'attractivité morphodynamique. C'est une réalité qui du coup donne l'envie de travailler sur le milieu afin de faciliter la reproduction et l'existence du Chabot du Lez avec l'identification nécessaire de la source de nutriments qui dégrade le milieu notamment sur la station de Prades.

M. LEFEVRE confirme que dès que l'on aura identifié la source de l'apport en nutriment, il faudra mettre en place des actions correctives.

M. NISON demande si on possède un comparatif de Chabot et/ou de cousin du Chabot en termes de densité de population dans un habitat parfaitement fonctionnel.

M. LEFEVRE répond qu'il n'existe pas de comparatif car le Chabot du Lez est une espèce emblématique qui n'existe qu'à la source du Lez.

Mme CAVAUN demande si dans le passé, il a été répertorié une existence plus en aval de la présence du Chabot du Lez. Si oui, peut-on aménager dès à présent des actions d'amélioration des habitats.

M. LEFEVRE répond que la présence de Chabot du Lez plus en aval ne s'est avéré que suite à une crue avec des individus qui ont dévalés. Il faut savoir que le Chabot du Lez a besoin pour vivre d'une certaine qualité de l'eau, d'une zone peu courante et d'une température de l'eau fraîche.

M. Xavier PERRET DU CRAY demande si la diminution de population de Chabot du Lez au gué du Lez peut être due à la relocation du débit réservé.

M. LEFEVRE répond que probablement c'est un élément explicatif car lorsqu'il y avait l'assèchement de cette zone en période d'étiage, le Chabot du Lez se déplaçait au gué du Lez pour pouvoir vivre mais depuis les travaux, la zone n'étant plus en assec en étiage, le Chabot ne bouge plus.

M. PERETTI demande s'il est déjà référencé des études sur les nutriments sur le Lez.

M. LEFEVRE répond qu'il n'existe pas de données sur l'évolution, la composition, ... des nutriments.

M. ARMAND conclut que suite à ce suivi, on a déterminé la cause de la non présence de population de Chabot du Lez dans certaine zone où d'après l'historique il doit y être présent et qu'il va falloir explorer les pistes pour recoloniser ces zones délaissées.

➤ Signature d'une Charte Natura 2000

M. ARMAND précise que la signature de la Charte Natura 2000 est un engagement volontaire d'une durée de 5 ans.

La Charte Natura 2000 est une liste d'engagements pour une meilleure gestion du site. Le signataire adhère à une gestion durable du site par la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Le signataire de la Charte Natura 2000 est Monsieur Yezid ALLAYAH, maraicher en agriculture biologique, représentant la Ferme Lutin jardin qui s'engage pour la conservation des milieux naturels sur son exploitation.

A l'issue de l'intervention de Monsieur Yezid ALLAYAH, il est procédé à la signature de la charte Natura 2000 et à la remise d'un diplôme symbolique au signataire.

➤ Questions diverses

- Création d'une réserve de pêche sur la partie amont du Lez / Intervention de M. Laurent Nison, Président de l'AAPPMA de Montpellier
Suite à l'identification des parcelles, une convention avec les propriétaires est nécessaire pour créer la réserve de pêche.

M. NISON souhaite se rapprocher le plus rapidement possible des propriétaires concernés (3M, CD34, ville de Montpellier et Messieurs PERRET DU CRAY) afin de signer la convention autorisant le droit de pêche, la mise en protection des sites et la sensibilisation/information pour une éventuelle mise en place au 1^{er} janvier 2020.

- Prise en compte des enjeux de biodiversité et de paysage lors de la réalisation des travaux d'entretien des ripisylve pour la prévention des inondations / Intervention de Monsieur Gilles Dutau, conseiller municipal de Clapiers

La mairie de Clapiers a fait parvenir un courrier auprès du Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez » ayant pour objet l'entretien de la ripisylve qui a eu lieu sur le territoire communal (pont de la RD65 et le domaine de Lavalette). Certains concitoyens ont été étonnés de l'abattage de certaines espèces arbres.

M. DUTAU souhaiterait connaître le cahier des charges des travaux et savoir qui a suivi et réalisé les travaux.

M. ARMAND répond que suite à la mise en place de la loi GEMAPI, l'organisation de certains items restant encore à définir et à mettre en œuvre. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence entretien des cours d'eau relève des EPCI. Le rôle du SYBLE est un rôle coordinateur et d'assistance auprès des EPCI par l'intermédiaire d'une convention.

M. LUSSERT explique que la Métropole a repris la programmation du Plan de gestion élaboré par le SYBLE afin de continuer le travail réalisé depuis 10 ans sur la restauration et l'entretien des cours d'eau et travaille également sur le nouveau plan pluriannuel d'interventions 2020-2030.

Aujourd'hui, par convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le SYBLE s'est engagé à apporter un appui technique et administratif à la Métropole.

Mme VACQUIER précise que dans le cadre de cette GEMAPI, une convention entre le SYBLE et la Métropole a été signée pour continuer la programmation des travaux sur les cours d'eau. Pour la commune de Clapiers, le SYBLE a été associé en amont des travaux et que pour le suivi des travaux, les techniciens du SYBLE n'ont pas été missionnés dans le cadre de la convention.

Mme NURIT constate que le suivi des entreprises sur les chantiers est essentiel afin d'appliquer le cahier des charges des travaux.

M. ARMAND conclut que suite à cet événement, le nouveau plan pluriannuel d'interventions va permettre de clarifier les rôles et engagements entre les EPCI et le SYBLE dans les conventions.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Armand lève la séance à 16h15.

Le Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez »
M. Jean-Claude ARMAND